

# Attestation dérogatoire numérique



© ?

À compter du **lundi 6 avril**, les attestations de déplacement dérogatoire qui sont **OBLIGATOIRES** pourront être générées à partir d'un formulaire rempli sur smartphone (ou tablette / ordinateur) depuis le site du Ministère de l'Intérieur et celui du gouvernement. [Cliquez-ici](#)

Cette solution nouvelle, en ligne, sûre et simple est mise en place en complément du papier.

**Par conséquent, les attestations rédigées sur papier restent valables.**

Une fois le formulaire rempli, ce dernier génère un **QR code** pouvant être présenté puis scanné par les forces de l'ordre en cas de contrôle.

Les champs à remplir au niveau du formulaire en ligne sont les mêmes que pour la version papier à savoir son nom, son prénom, sa date et sa ville de naissance, ainsi que son adresse postale.

Il est possible de cocher une ou plusieurs justifications à sa sortie, afin de regrouper au maximum les déplacements.

Quels avantages à la version numérique :

- Économie de papier et d'encre
- Respect de la distanciation sociale avec les forces de l'ordre
- Respect des gestes barrières

Le Ministère de l'Intérieur souligne par ailleurs qu'aucune collecte des données des usagers ne pourra être effectuée à cette occasion...

Liens utiles

[Téléchargez une attestation numérique](#)

[Téléchargez une attestation papier](#)